

A usage officiel

C/MIN(2001)4



Organisation de Coopération et de Développement Economiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

10-May-2001

Français - Or. Anglais

CONSEIL

**C/MIN(2001)4
A usage officiel**

Conseil au niveau des Ministres, 16-17 mai 2001

INITIATIVES PRIVEES EN FAVEUR DE LA RESPONSABILITE DES ENTREPRISES

(Rapport du Comité de l'investissement international et des entreprises multinationales aux Ministres)

JT00107357

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

Français - Or. Anglais

1. En réponse à la demande formulée lors de la réunion ministérielle de l'an dernier, de réaliser de nouveaux travaux sur les codes de conduite des entreprises, le Comité de l'investissement international et des entreprises multinationales (CIME) vient d'achever une vaste étude des initiatives privées en faveur de la responsabilité des entreprises à l'aide de bases de données couvrant plus de 2 000 organisations dans 30 pays. Les initiatives volontaires dans le domaine de la responsabilité des entreprises font partie des grandes tendances observées ces dernières années dans le monde international des affaires. Les enquêtes auprès des entreprises montrent que la plupart des grandes entreprises multinationales de la zone de l'OCDE ont pris part à ce mouvement sous une forme ou une autre. Au départ, ces initiatives impliquent la publication de codes de conduite énonçant des engagements dans des domaines tels que les relations du travail, la gestion environnementale, les droits de l'homme, la protection des consommateurs, la concurrence, la publication d'informations et la lutte contre la corruption. Ces codes sont souvent complétés par des mécanismes de gestion qui aident les entreprises à respecter leurs engagements dans leurs activités au jour le jour. Parmi les développements les plus récents, on retiendra les travaux sur les normes de gestion, de notification et de vérification ainsi que l'apparition d'institutions de soutien (sociétés professionnelles, services de conseil et d'audit, etc.).

2. Le bilan est donc essentiellement positif : les initiatives privées en faveur de la responsabilité des entreprises ont engendré les éléments fondateurs qui pourraient, en conjonction avec les initiatives multilatérales telles que les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales (les « Principes directeurs »), contribuer à une convergence des normes économiques, sociales et environnementales appropriées dans l'ensemble des pays du monde. Le CIME souligne la contribution de ces initiatives à l'accumulation de deux types d'actifs incorporels nécessaires pour donner leur pleine efficacité aux mécanismes juridiques, réglementaires ou volontaires de maîtrise des comportements. Le premier est le consensus, à savoir l'existence d'un large accord ou consentement des personnes et organisations visées par les mesures de contrôle qui favorise le « respect volontaire », (c'est-à-dire l'adhésion à des normes de comportement qui n'est pas attribuable à des mesures coercitives formelles). Second type d'actifs incorporels, les compétences de gestion permettent aux entreprises de faire en sorte que les principes généraux se traduisent par des réformes du mode de conduite de leurs activités.

3. Les principales observations sont les suivantes :

- *Un phénomène mondial.* Les initiatives volontaires constituent un phénomène mondial, même si l'on constate sur le terrain des variations sensibles à l'intérieur même des régions.
- *Des incitations fortes renforcent la crédibilité de certaines de ces initiatives.* Même si les initiatives sont souvent qualifiées de « volontaires », il existe de fortes motivations qui poussent les entreprises à respecter leurs engagements. Ces motivations émanent des structures juridiques et réglementaires, des attentes des salariés, de la nécessité de protéger la marque ou la réputation, mais aussi de l'intérêt manifesté par la société civile. Pour d'autres entreprises, en revanche, ces motivations peuvent être faibles (c'est le cas des entreprises peu connues du public).
- *Des divergences concernant les engagements et les pratiques de gestion.* Il semble y avoir d'amples divergences quant aux engagements, même sur des questions assez circonscrites (exemples : normes du travail dans la confection de marque, engagements des industries extractives en matière d'environnement et de droits de l'homme, lutte contre la corruption, science et transfert de technologie). Cela ne pose pas nécessairement de problème, dans la mesure où il ne saurait y avoir d'approche unique des engagements en matière de conduite des entreprises, compte tenu des contextes différents dans lesquels évoluent les différentes entreprises. Cela étant, ces divergences pourraient signaler la nécessité de poursuivre le débat public sur ce que constitue exactement un comportement correct face aux différents

défis éthiques lancés aux entreprises multinationales. De même, les pratiques de gestion sont très variables. Quelques entreprises ont opté pour des pratiques avancées, d'autres doivent encore traduire leurs codes dans les faits en instaurant des mesures de contrôle de la gestion. Les Principes directeurs ont un rôle important à jouer en vue de construire un consensus international et d'étendre la connaissance des pratiques avancées de gestion dans le domaine de la responsabilité des entreprises.

- *Vers des normes mondiales de conduite des entreprises.* Les initiatives privées en matière de responsabilité des entreprises ont constitué un vecteur international à travers lequel divers acteurs -- entreprises, associations professionnelles, pouvoirs publics, syndicats, organisations intergouvernementales et ONG -- peuvent débattre des diverses normes en matière de conduite des *affaires* et de pratiques de gestion. L'ampleur du dialogue et de l'influence mutuelle entre ces acteurs a été considérable et il est important que cela continue. Ce dialogue peut être facilité quand les entreprises choisissent de publier leurs pratiques dans le domaine de la responsabilité d'entreprise. Les institutions des Principes directeurs offrent un forum d'importance pour discuter des normes de conduite des entreprises.
- *L'accumulation des compétences de gestion en termes de respect de l'éthique et de la loi.* Les initiatives volontaires en faveur de la responsabilité des entreprises ont stimulé l'accumulation des compétences de gestion requises pour traduire les lois, règlements et autres attentes moins formelles de la société dans le fonctionnement au jour le jour de l'entreprise. Les outils institutionnels à l'appui de ces compétences -- normes de gestion, sociétés professionnelles, services spécialisés de conseil et d'audit -- contribuent à abaisser le coût du respect de l'éthique et de la loi tout en lui conférant plus d'efficacité. Les normes de vérification et de notification non financières représentent un phénomène plus récent et, malgré le progrès de travaux dans ce domaine, leur poids n'est pas encore très important.
- *Le coût des initiatives volontaires en faveur de la responsabilité des entreprises.* On ne dispose que de peu d'informations sur le coût de ces initiatives dans le contexte d'entreprises spécifiques. On peut penser que, l'expérience aidant, les entreprises appréhenderont mieux les coûts et avantages de ces initiatives. Etant donné l'incertitude à cet égard, il se pourrait que des *initiatives* bien intentionnées produisent des effets négatifs imprévus. Le risque de répercussions involontaires souligne la nécessité de procéder avec prudence et sans méconnaître les situations locales.
- *Les avantages pour les différentes entreprises et pour la collectivité.* Les avantages potentiels de ces initiatives sont nombreux. Pour les entreprises, il s'agit notamment de l'amélioration du respect de la loi, de la gestion des risques de litige, du renforcement de la marque et de la réputation de l'entreprise, de l'apaisement des relations avec les actionnaires et avec le corps social. Certaines initiatives ont eu pour effet de neutraliser les appels en faveur d'une réglementation formelle. Enfin, les entreprises recourent aux initiatives pour améliorer le moral des salariés et promouvoir une « culture de l'intégrité » au sein de l'entreprise. Les avantages pour les collectivités incluent un plus grand respect par les entreprises des contraintes juridiques et réglementaires et une contribution accrue au bien-être économique, social et environnemental.
- *L'efficacité des initiatives volontaires.* Afin de promouvoir le respect des lois et des attentes du corps social, les entreprises ont souvent besoin de communiquer efficacement avec des milliers de salariés et de recourir à divers instruments de mise en œuvre, déployés efficacement dans le cadre d'un mécanisme de gestion cohérent. Les initiatives privées sont l'expression de la compétence en matière de gestion qui permet aux entreprises d'associer

objectifs financiers et autres considérations juridiques et éthiques pour produire des activités et des réactions cohérentes. Des systèmes non-financiers d'« audit » et de publication d'informations sont en train d'être développés afin de renforcer la crédibilité et l'efficacité des efforts des entreprises dans ce domaine. Cependant, les milieux d'affaires ne sont pas les seuls acteurs à être impliqués de manière cruciale dans la promotion de ces initiatives. Si celles-ci sont couronnées de succès, cela témoigne non seulement de la compétence des milieux d'affaires, mais aussi de la capacité du corps social à formuler et à communiquer des attentes raisonnables concernant la conduite convenable des entreprises. L'efficacité de ces initiatives est donc étroitement liée à l'efficacité des systèmes plus généraux de gouvernance privée et publique dont elles émanent -- les initiatives privées ne sauraient être opérantes si les autres composantes du système fonctionnent mal.

4. Les initiatives privées examinées par le CIME font partie d'un processus mondial tendant à instaurer un consensus et à accumuler des compétences. L'étude faite par le CIME identifie certaines questions sur lesquelles une discussion plus approfondie pourrait s'avérer utile (par exemple, la responsabilité des entreprises vis-à-vis de leurs chaînes de fournisseurs, les pays en voie de développement, la lutte contre la corruption, les questions concernant les industries extractives). Les Principes directeurs et les initiatives privées se renforcent mutuellement. Ils ont un important rôle complémentaire à jouer dans le processus de discussion et d'élaboration d'un consensus. Les Principes directeurs peuvent renforcer la notoriété et la perception publique des initiatives privées, de manière à les rendre plus efficaces du point de vue des entreprises et plus crédibles aux yeux de la société civile. Les procédures de mise en œuvre des Principes directeurs, que les pays adhérents se sont engagés à appuyer, permettent également de promouvoir et diffuser des pratiques de gestion qui aident les entreprises à respecter des normes de conduite appropriées. Le CIME compte utiliser ses consultations avec les milieux d'affaires, les syndicats et les ONG, ainsi que ses activités avec les pays non-membres, pour discuter des politiques publiques susceptibles de compléter ces initiatives, et des pratiques émergentes de gestion, d'audit et de publication d'informations dans le domaine de la responsabilité d'entreprise.